

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 114 **Donovan RUET**
L'ancrage territorial de Lampsaque au prisme de ses monnaies
- 121 **Manon LARUE**
Les émissions augustéennes frappées à Lyon au type de Diane de Sicile
- 128 **Juliette FRANÇOISE**
Monnaies, commerce et empire français :
le Journal inédit de l'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry, 1770-1778
- 135 **Bruno JANÉ**
Félicien de Saulcy (1807-1880) et la numismatique messine

SOCIÉTÉ

- 142 Compte rendu de la séance du 02 avril 2022

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 MAI 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

VENDREDI 03 - SAMEDI 04 JUIN 2022 - Journées numismatiques d'Autun

SAMEDI 03 SEPTEMBRE 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

ÉTUDES ET TRAVAUX

Donovan RUET*

L'ancrage territorial de Lampsaque au prisme de ses monnaies¹

Fondée en 654 av. J.-C. sur la rive est de l'Hellespont par des colons phocéens, la cité grecque de Lampsaque émet un riche monnayage entre le dernier tiers du VI^e siècle av. J.-C. et la mort de Gallien en 268 apr. J.-C. Les éditions numismatiques placent habituellement Lampsaque en Mysie², toutefois son rattachement territorial mérite d'être questionné³. En effet, dès l'Antiquité, la division régionale du nord-ouest de l'Asie Mineure est loin d'être tranchée. Comme le relève W. Pillot dans son étude sur Ilion et la Troade⁴, les limites entre la Troade, la Mysie et la Phrygie varient selon les auteurs antiques⁵ (figure 1), de telle sorte que Lampsaque, en position de frontière, est incluse tantôt en Troade, tantôt en Mysie. La mobilisation de la documentation numismatique, comme production d'un récit civique, s'avère donc être utile dans la compréhension de l'ancrage territorial de Lampsaque.

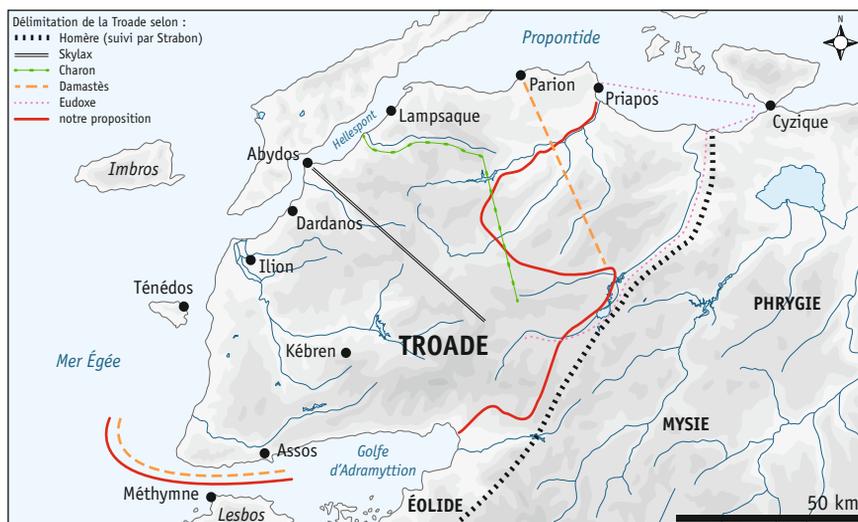


Figure 1 – Les différentes propositions de délimitations géographiques de la Troade (D. Ruet / F. Tessier d'après W. Pillot).

* Étudiant en M2 Histoire, Civilisations, Patrimoine mention Pratiques de la recherche historique, Université d'Angers ; donovanruet@icloud.com

1. Je remercie Michel Amandry pour ses précieux conseils, ainsi que William Pillot et Hugues Berthelot pour les corrections apportées à ce document. Je souhaite finalement remercier la SFN de m'avoir offert l'opportunité de communiquer sur mes recherches.
2. À valeur d'exemple, voir LEVANTE 2002.
3. Sur ce point, voir ROBERT 1966, p. 19-20 ; ELLIS-EVANS 2019.
4. PILLOT 2020, p. 34-42.
5. Strabon, XIII, I, 4.

Les premières monnaies de Lampsaque (fin du VI^e-début du V^e siècle av. J.-C.), en électrum puis en argent, sont frappées selon ce qu'E. Babelon qualifie de « réduction de l'étalon phocaïque »⁶ (statère : 15,36 g). Toutefois, Gaebler et Baldwin⁷ relèvent le problème posé par le poids des didrachmes ; alors que le poids attendu s'élève à 7,6 g, il ne dépasse pas 7 g, s'alignant alors sur un didrachme d'étalon milésien. A. Ellis-Evans et P. Van Alfen, en s'intéressant à cette irrégularité, ont cherché la solution dans la dynamique de frappe régionale⁸. Ce qu'ils caractérisent de « so-called "Troad" standard »⁹ est alors utilisé par plusieurs cités de la Troade (statère : 15,36 g ; drachme : 3,8 g ; triobole : 1,30 g ; obole : 0,6 g). Tout d'abord, les cités de Dardanos, Parion, Kébren et Lampsaque frappent des monnaies présentant un carré incus au revers ; puis, lorsqu'elles émettent des monnaies aux deux faces iconographiées, elles sont rejointes par Cyzique, Abydos, Assos, Ténédos et l'île de Lesbos. Finalement, vers 480 av. J.-C., cet étalon est abandonné au profit de l'étalon perse (*sigloi* : 5,6 g ; obole : 0,95 g) à la suite d'influences venues de Chypre¹⁰ et du sud de l'Asie Mineure¹¹. Ainsi, bien qu'elle soit originaire initialement des cités bordant l'Hellespont, auxquelles s'ajoutent Kébren, cette dynamique régionale est polarisée à l'ouest de Lampsaque (Cyzique et Parion exceptées). De fait, sans aller jusqu'à parler d'une d'alliance monétaire, ce choix semble attacher Lampsaque aux cités de Troade, plus qu'à celles de Mysie.

La revendication du cycle troyen par Lampsaque rejoint cette direction. Le droit d'un statère unique offre une représentation de Thétis, assise sur un dauphin, qui porte des cnémides et un bouclier, armes appartenant probablement à son fils Achille (figure 2). Lampsaque cherche ici à se rattacher au passé mythique de la guerre de Troie ; guerre à laquelle Pityussa¹², cité sur laquelle Lampsaque a été fondée, a participé¹³. L'adhésion continue de Lampsaque au *koinon* d'Athéna Ilias¹⁴ à l'époque hellénistique confirme ce recours à l'héritage troyen. Dans cette optique, un tridrachme d'argent de Lampsaque (figure 3), daté d'environ 330 av. J.-C. sur des critères stylistiques, peut être mobilisé. Le revers offre la légende ΙΛ-ΛΑΜ, pouvant être comprise comme abréviations de ΙΛ[ΙΩΝ] et ΛΑΜ[ΨΑΚΗΝΩΝ]. Le soin apporté par le graveur aux détails des coins permet de mettre de côté une éventuelle déformation du Ψ en un Ι et du Α en Λ, ce qui aurait pu former ΛΑΜΨΑ[ΚΗΝΩΝ]. Cette monnaie offrirait donc le témoignage d'un rapprochement, voire d'une *sympoliteia*, entre Ilion et Lampsaque au moment de la conquête d'Alexandre le Grand. Il est également possible d'y voir les prémices du *koinon* d'Athéna Ilias, ou au moins des liens entre ses futurs membres ; *koinon* qui semble déjà organisé lors de sa première attestation vers 306 av. J.-C.¹⁵. Quoi qu'il en soit, la lecture de cette légende permet encore de tisser des liens forts entre Lampsaque et la Troade en polarisant l'identité de Lampsaque autour du site mythique de Troie et de son héritière Ilion.

6. BABELON 1907, p. 186.

7. GAEBLER 1923, p. 4-5 ; BALDWIN 1924, p. 55-56.

8. ELLIS-EVANS, VAN ALFEN 2018.

9. ELLIS-EVANS, VAN ALFEN 2018, p. 46.

10. CASABONNE 2000, p. 53-54.

11. DESTROOPER-GEORGIADIS 2000, p. 233-235.

12. Pityussa se trouve également sous la forme Pityéia, chez Homère notamment.

13. Homère, *Iliade*, II, v. 829.

14. LEFEVRE, PILLOT 2015, p. 4-6 ; PILLOT 2016, p. 168.

15. PILLOT 2016, p. 146-147.



Figure 2 – Statère
(© Gallica, BnF).



Figure 3 – Tridrachme
(Leu, 28/05/74, Gilet 248).



Figure 4 – Statère
(© Gallica, BnF).



Figure 5 – Statère
(© Gallica, BnF).



Figure 6 – Assarion
(RPC online).



Figure 7 – Tétradrachme
(© Gallica, BnF).



Figure 8 – Tétradrachme
(© Gallica, BnF).

Les attaches régionales revendiquées par Lampsaque ne sont cependant pas seulement orientées vers l'Asie. Son monnayage la présente également comme une cité des Détroits, donc orientée vers l'Hellespont, à l'ouest. C'est en ce sens qu'il est possible d'interpréter le droit d'un statère d'or (figure 4), frappé au début du IV^e siècle av. J.-C., sur lequel est représentée Hellé chevauchant Chrysolommos, le bélier à la toison d'or. Le récit du mythe nous est rapporté dans sa version la plus complète par Ovide¹⁶. Ino, la seconde femme du roi Athamas de Béotie, réussit par divers stratagèmes, à pousser son mari aux sacrifices de Phrixos et Hellé, enfants qu'il a eus d'une première union avec Néphélé. Leur mère parvient à les sauver *in extremis* grâce au bélier Chrysolommos. Capable de voler, l'animal permet aux enfants de s'enfuir.

16. Ovide, *Les Fastes*, III, 23, v. 853-875.

Alors qu'ils se dirigeaient vers la Colchide, Hellé probablement mal accrochée au bélier tomba dans la mer à qui elle donna son nom : Hellespont. Après sa chute, Hellé s'unit à Poséidon et, selon Hygin¹⁷, donna naissance à Péan. Lampsaque, qui vient de repasser dans le giron perse, s'attache ici à un mythe grec, et par extension à l'ensemble des Grecs de l'*oikouménè*. Mais c'est par un renvoi à la mythologie locale que Lampsaque cherche à affirmer son ancrage territorial dans la zone des Détroits, et simultanément son attachement au personnage mythique d'Hellé. Cette figure mythique posséderait, selon Hérodote¹⁸, un tombeau sur la rive opposée, entre Agora et Kallipolis, en Chersonèse de Thrace. La colonie phocéenne témoigne ici de son ancrage à la région des Détroits, mais aussi à l'Hellespont dont elle tire une grande partie de ses revenus. En effet, le revers porte le type du protomé de Pégase¹⁹, créature marine assimilée à la protection du commerce maritime. Cette iconographie monétaire peut être qualifiée de *parasema*²⁰ lampsacénien, au moins à l'époque archaïque et classique, puisqu'elle est présente sur 47 des 48 combinaisons typologiques de Lampsaque. Cette figure est également gravée sur les poids de marchés lampsacéniens et sur des inscriptions étrangères honorant des Lampsacéniens. Le choix du métal pour cette frappe est également riche de sens : il s'agit ici de l'une des premières émissions monétaires de Lampsaque en or. L'orientation du protomé de Pégase à gauche permet de la rattacher au seul statère semblable (figure 5), dont le droit s'apparente au mouvement de célébration de la libération des cités grecques d'Asie Mineure de 394 av. J.-C.²¹. La décision de représenter Hellé sur les premières frappes d'or de la cité témoigne de l'importance qu'elle avait pour les citoyens lampsacéniens et la volonté qu'ils accordaient à la revendiquer à l'aide de cette monnaie destinée au commerce international. Cet épisode mythologique est à nouveau représenté à l'époque romaine (figure 6), témoignant de la persistance de ce récit dans la région.

L'ingérence romaine dans les affaires d'Asie, processus complexe au sein duquel les Lampsacéniens ont joué un rôle actif et non négligeable en 188 av. J.-C., marque également un tournant pour le monnayage civique. Lampsaque reprend vers 188, au plus tard jusqu'en 160²², la frappe de tétradrachmes d'argent (figure 7), comme nombre de cités d'Asie Mineure. Cette phase du monnayage est marquée par le retour de types civiques sur les pièces de grand module, réservées depuis les conquêtes d'Alexandre aux monnayages royaux²³. Cette frappe se comprend donc comme le retour à l'autonomie pour Lampsaque. Toutefois, le droit est gravé d'un type jusqu'ici inédit à Lampsaque : la tête de Priape barbue couronnée de lierre (cette barbe le différencie de Dionysos qui devient alors imberbe sur le monnayage de la cité). Or, le choix de ce type monétaire par la cité mérite d'être questionné, d'autant plus que dès lors

17. Hygin, *L'astronomie*, II, 20, 1. La tradition lui prête parfois un second enfant : Édoxos.

18. Hérodote, VII, 58.

19. J'écarte ici les thèses de TEKIN 2017 proposant de voir un hippalectryon ou une créature marine à queue de coq. Les diverses modifications relatives à la seconde aile du cheval-ailé ne sont dues qu'à des déformations iconographiques de graveurs de coin, au fur et à mesure des années, et non à un changement de créature.

20. PEDRIZET 1896, p. 553.

21. Sur les monnaies célébrant cette libération, voir DELRIEUX 2000, p. 185-211.

22. LE RIDER 2001.

23. Lorsque le contexte politique le permet, Lampsaque émet des tétradrachmes civiques au type d'Alexandre (310-301 et 280-275 av. J.-C.).

il devient l'un des types les plus représentés, au détriment du protomé de Pégase, jusqu'à la fin du monnayage civique sous Gallien (268 apr. J.-C.). Le culte de Priape est attesté dans la région des Détroits, à Parion, Cyzique ou encore à Priapos (un cas d'homonymie parfaite entre le nom du dieu et celui de la cité²⁴). La plus ancienne attestation de Priape dans le monde grec remonte à un fragment du comique athénien Xénarchos²⁵ datant d'environ 400 av. J.-C. Une possible représentation de la divinité se retrouve dans le monnayage de Lysimaque frappé à Lampsaque (figure 8), présentant dans le champ gauche du revers le terme d'une divinité masculine barbue. Bien que le terme ne soit pas ithyphallique, il est possible de le rapprocher des termes présents sur les monnaies d'époque romaine de la cité, qui sont toujours ceux de Priape. Toutefois, le premier témoignage avéré du culte de Priape à Lampsaque se retrouve dans une inscription théréeenne (« J'arrive ici, dans la cité des Théréens, moi Priape le Lampsacénien, porteur d'une richesse impérissable »²⁶) datant du règne de Ptolémée III (246-222 av. J.-C.)²⁷. Un demi-siècle plus tard, un décret lampsacénien²⁸ nous informe que Priape Épiphane exerce la prytanie. Toutefois, il est très probable que le culte de Priape soit plus ancien que cela dans la cité. En effet, Priape serait une divinité héritée des Bébryces, peuple installé avant la colonisation grecque dans une partie de la Troade et de la Mysie. C'est pour cette raison qu'à Parion, honorant également la divinité, Priape porte l'épiclèse de Bébrykès. Le culte serait donc présent dès l'installation des Grecs à Lampsaque et aurait été transmis aux colons par les populations autochtones de la région²⁹. Traditionnellement honoré par les cultivateurs et les bergers, Priape pourrait renvoyer à la composante civique des *laoi* « autochtones ». Cependant, l'absence de type à l'effigie de Priape lors de la frappe de statères d'or au IV^e siècle av. J.-C. pose question, alors qu'un grand nombre de divinités du panthéon civique y sont représentées.

Le choix de ce type trouve peut-être sa justification dans les relations que Lampsaque entretient avec ses voisins, et plus particulièrement Parion. Strabon, dans son livre consacré à la Troade, permet d'éclairer la situation :

Μετὰ δὲ Λάμψακον ἔστιν Ἄβυδος καὶ τὰ μεταξύ χωρία, περὶ ὧν οὕτως εἴρηκε συλλαβῶν ὁ ποιητὴς καὶ τὴν Λαμψακηνὴν καὶ τῆς Παριανῆς τινα (οὕτω γὰρ ἦσαν αὐταὶ αἱ πόλεις κατὰ τὰ Τρωικὰ)·
 Οἱ δ' ἄρα Περκώτην καὶ Πράκτιον ἀμφενέμοντο
 καὶ Σηστὸν καὶ Ἄβυδον ἔχον καὶ δῖαν Ἀρίσβην,
 τῶν αὐθ' Ἑρτακίδης ἦρχ' Ἄσιος (φησὶν),
 Ὅν Ἀρίσβηθεν φέρον ἵπποι
 αἰθῶνες μεγάλοι ποταμοῦ ἄπο Σελλήεντος.
 (Οὕτω δ' εἰπὼν ἔοικε τὸ βασιλείον ἀποφαίνειν τοῦ Ἀσίου τὴν Ἀρίσβην, ὅθεν ἦκειν αὐτὸν φησιν)· Οὕτω δ' ἀφανῆ τὰ χωρία ταῦτά ἐστιν ὥστ' οὐδ' ὁμολογοῦσι περὶ αὐτῶν

24. PRETEUX 2005, p. 256.

25. Athénée de Naucratis, XI, 473f (= KASSEL, AUSTIN 1983, p. 799, fr. 10).

26. IG XII, 3, 421 : « ἦκω Πριάπος τήϊδε Θηραΐωμ πόλει ὁ Λαμψακηνός πλοῦτον ἄφθιτομ φέρων » (trad. personnelle).

27. Cette datation est remise en cause par TULLY 2014. Cette inscription est issue du sanctuaire d'Artémidoros de Perge à Théra, une autre inscription atteste du roi Ptolémée, il est communément admis qu'il s'agit de Ptolémée III, mais Tully y voit plutôt Ptolémée IV (222-204 av. J.-C.) ou Ptolémée V (204-180 av. J.-C.).

28. I. Lampsakos 7, l. 9 : « Πρυτανεύοντος Πριάπου Ἐπιφανούς » (trad. personnelle).

29. PRETEUX 2005, p. 246-251.

οἱ ἰστοροῦντες, πλὴν ὅτι περὶ Ἄβυδον καὶ Λάμψακόν ἐστι καὶ Πάριον, καὶ ὅτι ἡ Παλαιπερκώτη *** μετωνομάσθη ὁ τόπος

Après Lampsaque sont Abydos et les localités intercalées, au sujet desquelles, réunissant et la terre de Lampsaque et une partie de celle de Parion, (ces cités n'existaient en effet pas encore au moment de la guerre de Troie) le poète [Homère] parla ainsi : "et ceux qui résidaient autour de Perkotè et du Praktios, et qui tenaient Sestos et Abydos et la divine Arisbè, d'un autre côté Asios fils d'Hyrtakos les dirigeait, dit-il, que d'Arisbè avaient apporté des chevaux étincelants et grands depuis le fleuve Selléies" (et en parlant ainsi, il semble faire voir Arisbè comme la demeure royale d'Asios, d'où il dit qu'il vient). Ainsi, ces localités sont à ce point disparues que ceux qui ont enquêté ne sont pas d'accord à leur sujet, excepté qu'elles sont autour d'Abydos, de Lampsaque et de Parion, celle de Palaiperkotè, le lieu fut appelé d'un autre nom³⁰.

Des contentieux territoriaux sont déjà attestés entre Lampsaque et Parion, notamment la fixation de la frontière sur le sanctuaire d'Hermès³¹. À cela s'ajoute l'affrontement entre Lampsaque et Parion en 190 av. J.-C. ayant mobilisé l'intervention d'un juge étranger, venant de Chios³². Enfin, la cité de Parion prend le contrôle de Priapos (en partie du moins) vers la même époque³³. Ainsi, le choix de Lampsaque de faire figurer Priape sur le droit de ses monnaies pourrait se justifier par la volonté de concurrencer les Pariens, avec lesquels les Lampsacéniens ont des contentieux. De la sorte Lampsaque souhaite s'approprier le culte de Priape, en signe de contestation de la montée en puissance de la cité voisine, et affirmer sa primauté dans la région.

En définitive, les documents numismatiques mobilisés ici apportent un éclairage sur la manière dont Lampsaque se met en scène par rapport aux ensembles géographiques environnants. Bien qu'elle soit traditionnellement placée en Mysie, les liens avec la Troade sont affirmés par le choix de ses types monétaires mais aussi de son étalon. L'axe Lampsaque-Ilion est également mis en avant par le monnayage, en souvenir de la guerre de Troie mais aussi en lien avec le développement du *koinon* d'Athéna Ilios. De plus, Lampsaque, tout comme Ilion, revendique un double tropisme territorial, à la fois asiatique et égéen. Finalement, Lampsaque marque, par l'apparition d'un nouveau type monétaire, la concurrence qu'elle exerce avec sa voisine Parion ; cité qui gagne en influence à l'époque hellénistique, et qui comme Lampsaque tire profit de son positionnement sur la côte hellespontique pour obtenir des ressources financières. Sa monnaie peut alors témoigner de la volonté pour Lampsaque de se présenter comme une cité importante de la région, partie intégrante du récit civique mis en place.

Bibliographie

I. *Lampsakos* : P. FRISCH, *Inschriften Griechischer Städte aus Kleinasien, Band 6, Die Inschriften von Lampsakos*, Bonn, 1978.

BABELON 1907 : E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines. Deuxième partie, Description historique. Tome Premier, comprenant les monnaies grecques depuis les origines jusqu'aux guerres médiéves*, Paris, 1907.

30. Strabon, XIII, I, 20 (texte établi par Stefan Radt et traduit par mes soins).

31. Polyen, *Stratagèmes*, VI, 24.

32. VANSEVEREN 1937 (= I. *Lampsakos*, T 105).

33. Strabon, XIII, I, 14.

- BALDWIN 1924 : A. BALDWIN, Lampsakos; the Gold Staters, Silver and Bronze Coinages, *AJN*, 53-3, 1924, p. 1-77.
- CASABONNE 2000 : O. CASABONNE, Conquête perse et phénomène monétaire : l'exemple cilicien, dans *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide*, *Varia Anatolica* 12, O. CASABONNE (éd.), 2000, p. 21-91.
- DELRIEU 2000 : F. DELRIEU, Les ententes monétaires au type et à la légende ΣΥΝ au début du IV^e siècle, dans *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide*, *Varia Anatolica* 12, O. CASABONNE (éd.), 2000, p. 185-211.
- DESTROOPER-GEORGIADIS 2000 : A. DESTROOPER-GEORGIADIS, Existe-t-il un impact du pouvoir perse sur le monnayage chypriote ?, dans *Mécanismes et innovations monétaires dans l'Anatolie achéménide*, *Varia Anatolica* 12, O. CASABONNE (éd.), 2000, p. 233-328.
- ELLIS-EVANS, VAN ALFEN 2018 : A. ELLIS-EVANS, P. VAN ALFEN, Preliminary Observations on the Archaic Silver Coinage of Lampsakos in its Regional Context, dans *Second International Congress on the History of Money and Numismatics in the Mediterranean World*, 5-8 January 2017, Antalya, O. TEKIN (éd.), Antalya, 2018, p. 41-52.
- ELLIS-EVANS 2019 : A. ELLIS-EVANS, *The kingdom of Priam: Lesbos and the Troad between Anatolia and the Aegean*, Oxford, 2019.
- GAEBLER 1923 : H. GAEBLER, Die Silberprägung von Lampsakos. Eine chronologische Studie, *Nomisma*, 12, 1923, p. 1-46.
- KASSEL, AUSTIN 1989 : R. KASSEL, C. AUSTIN, *Poetae comici Graeci VII*, Berlin/New York, 1989.
- LEFÈVRE, PILLOT 2015 : F. LEFÈVRE, W. PILLOT, La Confédération d'Athéna Ilios : administration et pratiques financières, *REG*, 128-1, 2015, p. 1-27.
- LEVANTE 2002 : E. LEVANTE, *Sylloge Nummorum Graecorum France, Volume 5 : Mysie*, Paris, 2002.
- LE RIDER 2001 : G. LE RIDER, Sur un aspect du comportement monétaire des villes libres d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle : Leurs émissions de tétradrachmes de poids attique frappées entre 188 et c. 140, dans *Les cités d'Asie mineure occidentale au II^e siècle a.C.*, A. BRESSON, R. DESCAT (éd.), Pessac, 2001, p. 37-59.
- PEDRIZET 1896 : P. PEDRIZET, Parasima de villes sur des stèles de proxénie (en grec), *BCH*, 20, 1896, p. 549-562.
- PILLOT 2016 : W. PILLOT, Ilion, Athéna Ilios et les Détroits, d'Alexandre le Grand à Antiochos III. Identité régionale d'une communauté politique et de son sanctuaire, au carrefour d'influences européennes et asiatiques, *DHA, suppl. 15. Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore (V^e siècle av. J.-C. - II^e siècle apr. J.-C.)*, 2016, p. 133-170.
- PILLOT 2020 : W. PILLOT, Un espace frontalier entre Europe et Asie : la Troade et le Détroit des Dardanelles dans l'Antiquité, dans *Les espaces frontaliers de l'Antiquité au XVI^e siècle*, M. SUTOR (dir.), Arras, 2020, p. 33-52.
- PRETEUX 2005 : F. PRETEUX, Priapos Bébrykès dans la Propontide et les Détroits : succès d'un mythe local, *REG*, 118-1, 2005, p. 246-265.
- ROBERT 1966 : L. ROBERT, *Monnaies antiques en Troade*, Genève, 1966.
- TEKIN 2017 : O. TEKIN, Winged-Horse with Bird's Tail: Identification of a Creature on the Coins of Mysia and Troas, dans *Proceedings: XV. International Numismatic Congress Taormina 2015*, M. CACCAMO CALTABIANO (éd.), Rome, 2017, p. 425-428.
- TULLY 2014 : J. TULLY, Artemidorus' *temenos* as a memorial of Hellenistic Thera, dans *Pouvoir, îles et mer : Formes et modalités de l'hégémonie dans les Cyclades antiques (VII^e s. a.C. - III^e s. p.C.)*, G. BONNIN, E. LE QUÉRÉ (éd.), Pessac, 2014, p. 189-202.
- VANSEVEREN 1937 : J. VANSEVEREN, Inscriptions d'Amorgos et de Chios, *RPh*, 59, 1937, p. 337-344.

Manon LARUE*

Les émissions augustéennes frappées à Lyon au type de Diane de Sicile¹

Première province intégrée à l'empire territorial romain, la Sicile a bénéficié de représentations spécifiques sur le monnayage frappé par Rome de la République au principat d'Auguste². D'abord utilisée comme image de prestige, en particulier par les monétaires de la *gens Claudia*³, la Sicile devient un enjeu de pouvoir pour les *imperatores* lors des crises de la fin du 1^{er} siècle. Au moment de la mise en place du nouveau régime impérial, Octavien-Auguste s'appuie plus particulièrement, dans son monnayage, sur la figure de Diane de Sicile. Utilisée une première fois dans les années 30 en référence à la victoire de Nauloque contre Sextus Pompée⁴, Diane de Sicile est surtout présente sur les monnaies frappées à Lyon à partir de 15. Dans cette étude, nous nous proposons de revenir sur l'emploi de Diane de Sicile dans le programme iconographique mis en œuvre à l'atelier de Lyon. Pour cela, nous nous appuierons sur un large corpus des occurrences monétaires de Diane de Sicile référencées à partir du *Roman Imperial Coinage (RIC)* de Sutherland⁵. Ce corpus repose en premier lieu sur l'ouvrage que Jean-Baptiste Giard a consacré à l'atelier de Lyon, que nous avons complété à partir du marché numismatique⁶. Dans un second temps, nous commenterons les résultats d'une série d'analyses archéométriques réalisées sur un échantillon de monnaies au type de Diane et de monnaies contemporaines de l'atelier de Lyon.

Les monnaies au type de Diane de Sicile appartiennent aux séries frappées lors de la première phase du monnayage de l'atelier de Lyon⁷, entre 15 et 10. Celles-ci forment un ensemble cohérent du point de vue stylistique et portent la mention d'une salutation impériale d'Auguste. Un premier groupe mentionne la X^e salutation impériale, ce qui correspond aux années 15/13. Un deuxième groupe comprend les monnaies évoquant la XI^e salutation impériale, c'est-à-dire l'année 12. Enfin, les monnaies de la XII^e salutation impériale, ce qui correspond aux années 11/10, forment un troisième groupe. Le droit de ces monnaies porte un portrait du prince tête nue ou tête laurée. Trois types de revers sont utilisés de manière récurrente entre 15 et 10 : la représentation d'un taureau, celle d'Apollon Actien, et celle de Diane de Sicile⁸. D'après le *RIC*, dix séries augustéennes distinctes mais appartenant à chacun de ces trois groupes comportent au revers une allusion à Diane de Sicile.

* Doctorante en histoire ancienne, Université d'Orléans-CNRS, IRAMAT-CEB (UMR 7065). Sujet de thèse : *L'empereur en ses monnaies : histoire politique et monétaire du principat de Caligula*, sous la direction d'A. Suspène et co-encadrée par M. Blet-Lemarquand ; manon.larue@cnrs-orleans.fr

1. Sauf mention contraire, toutes les dates s'entendent avant notre ère.
2. Ces représentations ont été étudiées dans le cadre de notre mémoire de master intitulé *La représentation de la Sicile sur le monnayage romain de la République à Auguste*, Université d'Orléans, 2018.
3. Voir *RIC* 329/2 ; 439/2 ; 445/1.
4. Figure 6 (cf. SUSPÈNE 2017).
5. SUTHERLAND 1984.
6. Sans être exhaustif, ce corpus ajoute 165 monnaies à l'échantillon dont disposait Giard, suppléments inclus (55 monnaies).
7. SUSPÈNE 2014.
8. Des monnaies existent aussi avec pour type de revers Auguste et un ou deux guerriers (X^e salutation impériale seulement) ou un capricorne (XI^e salutation impériale seulement).

En premier lieu, il convient de revenir sur les monnaies au type de Diane de Sicile frappées lors de la X^e salutation impériale⁹. Au droit, Auguste est représenté tête nue, tandis qu'au revers Diane est vêtue d'un *chiton* court, dispose d'un arc et d'un carquois et est accompagnée d'un chien. L'étude caractérostoscopique de cette première série IMP X nous a conduite à identifier 26 coins de droit et 28 coins de revers au sein d'un corpus de 51 deniers¹⁰. L'indice caractérostoscopique est donc plutôt faible, ce qui doit probablement être expliqué par l'ampleur de cette série frappée sur une période de trois ans, soit entre 15 et 13. On peut également envisager pour les droits un partage de coins avec les monnaies au taureau ou avec Apollon de la même salutation impériale¹¹.

Les monnaies au type de Diane mentionnant la XI^e salutation impériale (*RIC* 175), qui correspond à l'année 12, présentent quant à elles deux irrégularités. D'une part, ces monnaies sont représentées par un corpus anormalement faible de 5 deniers, près de huit fois inférieur à celui des autres émissions représentant Auguste tête nue au droit¹². D'autre part, nous constatons avec ces monnaies une rupture du schéma iconographique en vigueur à Lyon au cours des années 15/10. En effet, les revers au type de Diane de la X^e et de la XII^e salutation impériale sont toujours frappés au sein d'un ensemble comprenant également des monnaies au type d'Apollon et des monnaies au type du taureau. Or, aucune monnaie au type d'Apollon ou du taureau n'est connue pour la XI^e salutation impériale. Diane de Sicile serait, à l'exception des monnaies portant un capricorne, le seul type de revers utilisé cette année-là. L'émission *RIC* 175 paraît donc très singulière. La consultation des travaux de Jean-Baptiste Giard ajoute encore aux interrogations : ni dans son catalogue des monnaies de la BnF¹³, ni dans son corpus de l'atelier de Lyon¹⁴, Giard ne mentionne de monnaie frappée en 12 avec la combinaison de revers IMP XI / Diane de Sicile. L'identification de cette série repose donc uniquement sur le *RIC*, qui se fonde sur une monnaie issue de la collection de Milan¹⁵. C'est ensuite à partir de cette première identification que des catalogues de vente ont à leur tour mentionné des monnaies *RIC* 175.

L'étude de coins de cette série a livré des informations importantes. Les cinq exemplaires connus proviennent de quatre coins de droit différents. Ceci exclut l'hypothèse d'une frappe restreinte, qui aurait justifié le faible nombre d'exemplaires conservés. Une autre explication de la faiblesse numérique du corpus pourrait être la réutilisation de coins de droit des monnaies au revers IMP XI (Auguste tête nue) lors de la frappe des monnaies au revers IMP XII un an plus tard, et de fait nous avons bien repéré des liaisons de coin de droit entre les deux groupes. Cette explication

9. *RIC* 172 et 173, figure 7. Nous avons choisi d'illustrer uniquement les deniers de notre corpus des monnaies augustéennes au type de Diane de Sicile.
10. Notre corpus comprend également 14 *aurei*, issus de 7 coins de droit et de 7 coins de revers. Le nombre restreint d'exemplaires et le faible indice caractérostoscopique rendent toute projection délicate. Au moins une liaison de droit existe entre les *aurei* et les deniers (cf. GIARD 1983, p. 80).
11. Giard a ainsi identifié des liaisons de coin de droit entre des *aurei* (IMP X) au taureau et des *aurei* (IMP X) représentant Apollon (GIARD 1983, p. 79).
12. En effet, notre corpus pour les émissions *RIC* 173 (IMP X) et *RIC* 182 (IMP XII) compte respectivement 51 et 42 deniers.
13. GIARD 2002.
14. GIARD 1983.
15. *SNR Milano I*, 71 (3,68 g) ; figure 8.

n'est toutefois pas satisfaisante puisque l'étude de coins de la série RIC 175 a également révélé l'existence de quatre coins de revers différents (pour un corpus de cinq monnaies, rappelons-le). Nous avons donc étendu notre tentative de rapprochement entre les deux séries IMP XI et IMP XII aux coins de revers. Il est alors apparu que les cinq monnaies de notre corpus mentionnant la XI^e salutation impériale d'Auguste étaient liées par le revers à des monnaies mentionnant la XII^e salutation impériale, la monnaie de Milan citée par Sutherland étant comprise dans ce nombre :

| Monnaie RIC 175 | Liaison de coin | Monnaie RIC 182 |
|---|-----------------|---|
| CNG, Mail Bid Sale 78, lot 1695, 14/05/18 | R1 | Freeman & Sear, Manhattan Sale I, lot 189, 05/01/10 |
| SNR Milano I, 71 | R2 | H. D. Rauch GmbH 24, lot 144, 20/01/10 |
| CNG 188, lot 323, 25/05/08 | R4 | BNC I Auguste 1729 |
| CNG 202, lot 158, 04/01/09 | R4 | |
| BNC I Auguste 1731 | R7 | BMCR 6134 |

Figure 1 – Liaisons de coin de revers entre les monnaies RIC 175 et des monnaies RIC 182.

Plusieurs hypothèses pourraient justifier ces liaisons de coin. En premier lieu, nous pourrions envisager une éventuelle regravure des coins IMP XI en coins IMP XII. Les coins auraient alors frappé des monnaies pour une petite émission en 12 puis auraient été réutilisés l'année suivante pour une frappe plus importante ayant la même typologie (de droit et de revers) à un détail près : l'ajout d'un deuxième « I » pour transformer la XI^e salutation impériale en XII^e salutation impériale. Toutefois, l'étude de la séquence des coins nous a permis de constater des traces d'usure de coin présentes sur des monnaies IMP XI qui n'apparaissent pas sur les monnaies IMP XII frappées avec la même matrice :



Figure 2 – CNG 202, lot 158, 04/01/09.



Figure 3 – CNG 128, lot 282, 07/12/05.

Cette cassure du coin au niveau du grènetis de la monnaie de gauche (figure 2) indique que cette monnaie IMP XI a été frappée après la monnaie IMP XII placée en regard (figure 3). D'autres défauts analogues ont été remarqués sur d'autres monnaies liées par les coins de revers. La solution est en fait plus simple : les prétendues monnaies IMP XI sont en réalité des monnaies à la légende de revers IMP XII mais dont le second « I » a été frappé hors champ. En effet, nous avons remarqué au sein

de notre corpus d'une part que les monnaies IMP XI sont toujours excentrées vers la droite du flan, et d'autre part que le grènetis des monnaies IMP XII est souvent incomplet, une partie ayant été frappée hors champ. Les diamètres des coins étaient donc très probablement supérieurs aux diamètres des flans des monnaies qui n'ont pas pu recevoir l'ensemble du type.

Ainsi, il n'y a pas eu de frappe au type de revers Diane – chien lors de la XI^e salutation impériale en 12 et le seul type de revers à la légende IMP XI est celui du capricorne¹⁶. Nous suggérons donc de supprimer la référence RIC 175 à la typologie de revers Diane – chien / IMP XI du catalogue de Sutherland.

Par ailleurs, nous proposons également de simplifier le classement des émissions mentionnant la XII^e salutation impériale au revers Diane – chien et au portrait tête nue au droit. En effet, Sutherland distingue trois références pour cette série dans le RIC : l'une pour les *aurei* et deux pour les deniers¹⁷, différenciées par la légende de revers SICIL ou SICILI. Cependant, ces deux variantes de légende sont également attestées pour les émissions IMP X frappées un peu plus tôt. Pour celles-ci, Sutherland propose seulement deux références dans son catalogue : l'une pour les *aurei* et l'autre pour les deniers¹⁸. Il mentionne ensuite simplement l'existence d'une variante SICILI à la légende de revers SICIL. Nous constatons donc ici deux manières différentes de référencer un même phénomène. Des liaisons de coins de droit ayant été identifiées entre les monnaies à la légende SICIL et les monnaies à la légende SICILI, il serait certainement préférable de supprimer la référence RIC 183 en précisant simplement qu'il existe une variante SICILI à la légende de la série RIC 182 – SICIL, sur le modèle des émissions IMP X.

Pour cette série (portrait d'Auguste tête nue au droit, Diane – chien / IMP XII au revers), notre corpus est composé de 52 monnaies frappées par 13 coins de droit et 17 coins de revers d'après les résultats de notre étude de coins qui révèle ainsi un bon indice caractérostypique (4).

Les monnaies mentionnant la XII^e salutation impériale (11/10) présentent en outre une évolution iconographique intéressante. C'est sur ces monnaies qu'apparaît pour la première fois à Lyon le portrait lauré du Prince. Ce sont ces monnaies au portrait lauré qui feront plus spécialement l'objet de notre attention dans les lignes qui suivent.

Au sein de notre corpus, le portrait lauré apparaît d'abord en association avec des revers déjà rencontrés représentant Diane et un chien¹⁹. Dans un deuxième temps cependant, la représentation de Diane évolue. Désormais, elle porte un long *chiton* ainsi qu'un *calathos*²⁰ et s'apprête à tirer à l'arc. Il convient également de préciser que ce nouveau portrait lauré d'Auguste apparaît de manière concomitante sur les monnaies aux revers d'Apollon et du taureau frappées à la même période.

Lors de la constitution de notre corpus des monnaies tête laurée, nous avons remarqué que la première émission, celle qui réutilise le revers Diane – chien, est connue seulement par 5 *aurei* et 2 deniers (dont l'un est conservé à la BnF). La seconde

16. RIC 174 ; figure 9.

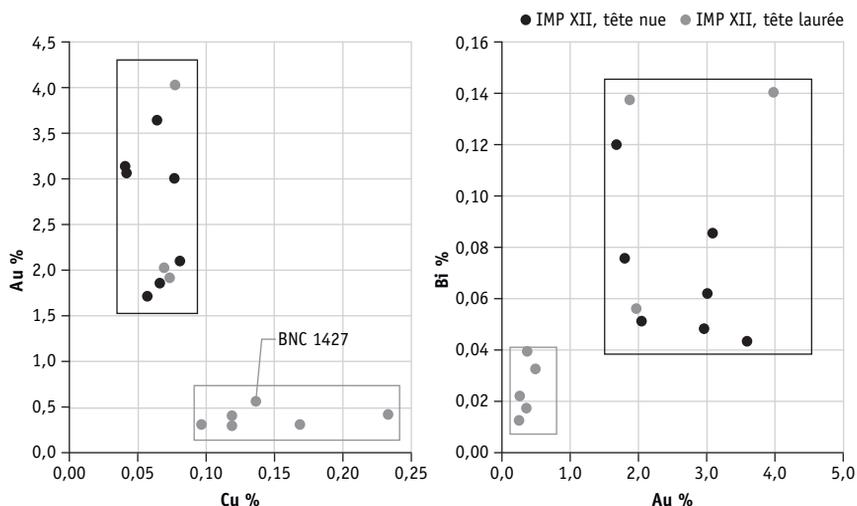
17. Respectivement RIC 181, 182 et 183 ; figures 10-11.

18. Respectivement RIC 172 et 173 ; figure 7.

19. RIC 194 (*aureus*) et 195 (denier) ; figure 12.

20. RIC 196 (*aureus*) et 197 (denier) ; figure 13.

série (Diane tirant à l'arc) est quant à elle représentée par un corpus beaucoup plus large de 14 *aurei* et 73 deniers. Sur le modèle de notre précédent raisonnement, qui nous a conduit à supprimer une émission du catalogue de Sutherland (*RIC* 175), nous avons tout d'abord émis des doutes sur l'authenticité de la série tête laurée d'Auguste/Diane – chien. De fait, on connaît des faux antiques pour les monnaies augustéennes. Giard avait par exemple remarqué l'existence de monnaies hybrides présentant des droits et des revers appartenant normalement à des séries différentes²¹. Dans un premier temps, nous avons donc tenté de dissiper ces doutes en cherchant à identifier d'éventuelles liaisons de coins de revers entre les monnaies au type Diane – chien / IMP XII²² tête nue et tête laurée, puis des liaisons de coins de droit entre les monnaies tête laurée au type de revers Diane – chien et les monnaies au type Diane tirant à l'arc²³. Ces premières recherches n'ont pas été concluantes et aucune liaison de coin n'a été identifiée. Pour aller plus loin, tous les deniers au type de Diane de Sicile émis lors de la XII^e salutation impériale (soit en 11/10) conservés à la Bibliothèque nationale de France ont fait l'objet d'analyses archéométriques par la méthode LA-ICP-MS²⁴. Comme ce corpus n'était pas suffisamment représentatif, ces données ont été complétées avec l'analyse de monnaies issues des autres séries au type du taureau ou d'Apollon.



Figures 4-5 – Teneurs en or en fonction des teneurs en cuivre (Cu) et en bismuth (Bi) pour 16 deniers IMP XII.

21. GIARD 1983, p. 31.

22. *RIC* 181 / 182 et 194 / 195. Nous avons justifié la pertinence d'une étude de coins mêlant l'or et l'argent par l'identification de liaisons entre des *aurei* et des deniers de toutes les séries précédemment étudiées.

23. *RIC* 194 / 195 et 196 / 197

24. Ces monnaies ont été analysées au laboratoire IRAMAT-CEB d'Orléans par Maryse Blet-Lemarquand que nous remercions vivement.



Figure 6 – RIC 273 ; CNG, Triton XI, lot 651, 08/01/08 (7,50 g ; × 1,5).



Figure 7 – RIC 173 ; NAC, n° 78, lot 804, 26/05/14 (3,77 g ; × 1,5).



Figure 8 – RIC 175 ; SNR Milano I (3,68 g ; × 1,5).



Figure 9 – RIC 174 ; ANS 1944.100.39098 (3,24 g ; 18 mm ; × 1,5).



Figure 10 – RIC 182 ; Freeman & Sear, Manhattan sale I, lot 189, 05/01/10 (3,81 g ; × 1,5).



Figure 11 – RIC 183 ; Roma Numismatics LTD, n° 64, lot 609, 28/11/19 (3,54 g ; 19 mm ; × 1,5).



Figure 12 – RIC 195 ; BNC I, Auguste 1748 (3,51 g ; × 1,5).



Figure 13 – RIC 197 ; Roma Numismatics LTD, n° 18, lot 831, 27/06/15 (3,81 g ; × 1,5).

Les 16 deniers analysés sont en argent non allié, et deux groupes se distinguent en fonction de leurs teneurs en or, en cuivre et en bismuth. Nous pouvons également observer que la composition du denier RIC 195 analysé correspond aux autres monnaies tête laurée. Ce denier est donc bien intégré au groupe de monnaies IMP XII frappé en 11/10. Par conséquent, il n’y a pas lieu de douter de l’authenticité de l’émission RIC 195. Sa faible représentation doit s’expliquer par les hasards de la conservation. De plus, nous pouvons mettre en exergue un phénomène de rupture au cours de ces années 11/10 illustré par un changement de stock de métal lors de la frappe des monnaies mentionnant la XII^e salutation impériale. Les deux groupes mis en valeur par ces graphiques indiquent que cette évolution intervient au cours du processus de frappe des portraits tête laurée d’Auguste. Nous pouvons conclure, avec Giard²⁵, que ce portrait lauré apparaît après le portrait tête nue, en ajoutant que ce changement typologique est corrélé avec l’utilisation d’une nouvelle source de métal.

La combinaison de l’étude numismatique et des analyses physico-chimiques permet d’éclairer le contexte de frappe des émissions lyonnaises au type de Diane de Sicile sur deux points précis. D’une part, le type de Diane de Sicile n’a été frappé que sur les séries mentionnant les X^e et XII^e salutations impériales d’Auguste²⁶ selon le schéma suivant :

• 15/13 :

- Aureus. D/ Tête nue d’Auguste. R/ Diane en tenue de chasse tenant dans sa main gauche un arc et dans sa main droite une lance, un carquois sur l’épaule droite et accompagnée d’un chien. IMP X – SICIL à l’exergue. Variante : SICILI.
- Denier. *Idem*.

• 11/10 :

- Aureus. D/ Tête nue d’Auguste. R/ Diane en tenue de chasse tenant dans sa main gauche un arc et dans sa main droite une lance, un carquois sur l’épaule droite et accompagnée d’un chien. IMP XII – SICIL à l’exergue. Variante : SICILI.
- Denier. *Idem*.
- Aureus. D/ Tête laurée d’Auguste. R/ Diane en tenue de chasse tenant dans sa main gauche un arc et dans sa main droite une lance, un carquois sur l’épaule droite et accompagnée d’un chien. IMP XII – SICIL à l’exergue²⁷.
- Denier. *Idem*.
- Aureus. D/ Tête laurée d’Auguste. R/ Diane debout à droite tenant un arc de sa main droite et saisissant une flèche dans son carquois de la main gauche. Elle porte un long *chiton* et un *calathos*. IMP XII – SICIL à l’exergue. Variante : SICILI.
- Denier. *Idem*.

D’autre part, Diane doit toujours être considérée au sein d’une ensemble iconographique représentant Apollon et un taureau sacrificiel, symbole de piété²⁸. Auguste manifeste ici sa gratitude à l’égard des divinités tutélaires qui l’ont aidé à vaincre ses

25. GIARD 1983, p. 39.

26. Il existe également un multiple de 4 *aurei* au type de Diane portant le *calathos* – IMP XV dont le seul exemplaire connu est au musée de Naples, Inv. n° 3692 (30,88 g).

27. La variante SICILI n’est pas connue pour cette émission. Mais le corpus est restreint et l’existence de cette forme de légende pour toutes les autres séries de notre corpus rend son emploi vraisemblable ici aussi.

28. SUSPÈNE 2018, p. 421.

ennemis : Diane de Sicile, dont le temple érigé sur le territoire sicilien avait déjà été représenté sur un type monétaire à la période triumvirale, et Apollon actien. Auguste place donc sur le même plan les victoires de Nauloque en 36 et d'Actium en 31 grâce au binôme fraternel Diane et Apollon. Cette focalisation écarte alors la bataille de Philippes en 42, qui est en réalité un succès d'Antoine, et devient un élément d'iconographie politique augustéenne en contexte d'affirmation du nouveau régime impérial.

Bibliographie

- GIARD 1983 : J.-B. GIARD, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 après J.-C.)*, (NR 14), Wetteren, 1983.
- GIARD 2002 : J.-B. GIARD, *Catalogue des monnaies de l'empire romain, I. Auguste*, Paris, 2002 (3^e édition revue et augmentée).
- SUSPÈNE 2014 : A. SUSPÈNE, Les débuts de l'atelier de Lyon, *RN*, 171, 2014, p. 31-44.
- SUSPÈNE 2017 : A. SUSPÈNE, Un aperçu de la politique de l'or d'Octavien-Auguste : l'émission triumvirale *RIC I² Augustus 273*, *RN*, 174, 2017, p. 7-36.
- SUSPÈNE 2018 : A. SUSPÈNE, Entre la Grèce et Rome. Les traditions iconographiques du monnayage d'Octavien-Auguste, dans *TYPOI. Greek and Roman Coins Seen through their Images: Noble Issuers, Humble Users? Proceedings of the International Conference Organized by the Belgian and French Schools at Athens, 26-28 September 2012*, I. PANAGIOTIS, Fr. DE CALLATAÏ, R. VEYMIERS (dir.), Liege, 2018, p. 409-428.
- SUTHERLAND 1984 : C. H. V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage I*, 2^e édition, London, 1984.

Juliette FRANÇOISE*

Monnaies, commerce et empire français : le Journal inédit de l'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry, 1770-1778

La présence française en Inde à l'époque moderne s'inscrit dans le contexte de l'ouverture des Européens sur le monde, engagée à partir du xv^e siècle et motivée, avant tout, par des ambitions commerciales. La contrepartie de ces échanges marchands a été la croissance des flux de métaux précieux et d'espèces monnayées à l'échelle du monde. Cet article propose d'étudier ces dynamiques monétaires à une micro-échelle, à partir d'un lieu dédié à la production de la monnaie sous sa forme métallique : l'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry, fondé en 1736 par la Compagnie française des Indes orientales (CIO).

Depuis les travaux d'Ernest Zay en numismatique coloniale repris par Jean Mazard, deux autres courants, à savoir l'histoire monétaire de l'Inde précoloniale et l'histoire des compagnies marchandes, se sont intéressés à l'activité de cet hôtel monétaire colonial en position d'interface entre l'Inde et l'Europe¹. Un document inédit, le Journal de l'Hôtel de la Monnaie, offre l'opportunité de nourrir cette histoire en entrant dans le détail des opérations de conversion et de production des monnaies effectuées entre 1771 et 1778². En confrontant ce document comptable aux informations fournies

* Doctorante en histoire économique moderne, Université de Genève et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; juliette.francoise@unige.ch

1. ZAY 1892, p. 269-329 ; MAZARD 1953 ; PERLIN 1981 ; PRAKASH 1988 ; HAUDRÈRE 2014.
2. AN d'outre-mer [ANOM], COL/C2/145, Journal de la Monnaie de Pondichéry (1770-1778).

par une compilation de mémoires portant sur le fonctionnement de l'Hôtel de la Monnaie, probablement réalisée vers 1817 à la demande du directeur de la Monnaie de l'époque, nous tenterons de saisir comment opère cet établissement et dans quels objectifs³.

Les objectifs d'une frappe française en Inde au XVIII^e siècle

L'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry est l'institution qui produit la monnaie métallique pour le comptoir de Pondichéry, et plus largement pour les établissements français en Inde : Yanaon et Mazulipatam sur la côte de Coromandel, et Mahé sur la côte de Malabar. Y sont frappées, si on reprend la classification d'Ernest Zay, des monnaies « au type français », pour alimenter les comptoirs français en liquidité ; et des monnaies « au type indigène », autrement dit des monnaies indiennes. Dans cet article, nous nous focaliserons principalement sur la frappe des monnaies indiennes d'argent, à savoir les roupies. Ernest Zay rapporte que la Monnaie est alimentée en métaux précieux par le Trésor et par la bourse des particuliers, armateurs, négociants, nations voisines ou encore habitants de l'Inde⁴.

Les motivations derrière l'établissement d'un hôtel monétaire colonial en Inde sont doubles. Premièrement, commercer en Inde nécessite de disposer de certaines formes de la liquidité. Rappelons que l'offre de monnaie à disposition des Européens établis dans les comptoirs le long des côtes indiennes est largement conditionnée par les importations de métaux précieux d'outre-mer. Or, les conditions de la circulation monétaire en Inde imposent aux marchands étrangers de convertir les lingots ou les espèces monnayées qu'ils importent en monnaies indiennes. Plus précisément, les Européens cherchent à mettre la main sur la monnaie qui sert de moyen de paiement généralisé à l'échelle de la péninsule indienne : la roupie, pièce d'argent, frappée par les empereurs moghols. Deuxièmement, la frappe monétaire est une entreprise profitable : la CIO tire des revenus issus des droits de monnayage et de seigneurage. À l'inverse, porter ses métaux précieux aux ateliers monétaires indiens pour les convertir en monnaies indiennes engendre des pertes. L'accès à la liquidité en Inde a donc un coût que la CIO tente de limiter en mettant la main sur la production des espèces monétaires. Les motivations sont donc principalement commerciales dans un contexte de concurrence exacerbée avec les autres compagnies marchandes européennes.

Les Français établis à Pondichéry cherchent à obtenir le droit de frapper une monnaie spécifique, la roupie d'Arcate, frappée par le nabab d'Arcate, chef du Sultanat de Carnate. Il s'agit, en effet, du principal moyen de paiement utilisé pour le règlement des transactions marchandes le long de la côte de Coromandel dont l'usage est aussi attesté dans le commerce du Bengale. Affaire à la fois commerciale et diplomatique, l'autorisation de frapper des roupies au titre, poids et coins de celles d'Arcate est obtenue par la CIO en 1736, et conduit à la fondation de l'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry. Encore faut-il s'assurer de l'acceptation de cette nouvelle monnaie, appelé roupie de Pondichéry (figure 1), dans les usages à la fois au sein du comptoir et à l'échelle régionale dans l'arrière-pays productif indien pour l'achat de cotonnades,

3. ANOM, INDE B//4, Mémoire sur la monnaie de Pondichéry [...] (1741/1817).

4. ZAY 1892, p. 319-320.

de safran ou encore de salpêtre. Plusieurs procédés sont déployés. D’abord, il faut garantir la qualité des roupies de Pondichéry afin d’asseoir la confiance dans cette monnaie. Puis, différents arrangements sont pris pour que certains acteurs clefs dans le fonctionnement du système monétaire indien valident l’utilisation de ce moyen de paiement⁵. Il s’agit des trésoriers, ceux des nababs locaux et celui de l’empereur moghol à Delhi, et des sarrafs, les changeurs, qui participent à la dissémination des espèces monnayées dans l’économie et la société. Un mémoire sur le fonctionnement de l’Hôtel de la Monnaie datant de 1741 précise ainsi que :

« Les roupies qu’on y frappe sont au titre de 9 toques et 5/8^e, la fidélité constante du poids du titre leur a donné un grand cours dans tous les divers états de l’Inde. [...] on n’a rien changé à ces roupies qu’au croissant mis pour servir de contremarque qu’on y a ajouté [...] [on] envoya vingt de ces roupies marquées du coin entier pour être déposées au Trésor de Dely, vingt au trésor de Golconde et en déposa vingt à celui du Carnate. Depuis ce temps, il n’y a point de pays dans l’Inde où nos Roupies n’ayent tout le cours possible. »⁶



Figure 1 – Ahmad Châh Bahadur (1748-1775), roupie d’argent d’Arcate, Pondichéry, 1748/1753 (source : Suffren Numismatique).

D/ Inscription (nom de l’empereur).

R/ Inscription (atelier monétaire et année de règne).

Les Français semblent avoir saisi l’importance de se conformer aux pratiques monétaires locales afin de garantir la confiance dans la monnaie, ce qui se lit également dans le fonctionnement de l’Hôtel de la Monnaie de Pondichéry.

Le fonctionnement de l’hôtel monétaire

En effet, cet établissement est caractérisé par un management entrepreneurial sur le modèle des ateliers monétaires indiens, tout en étant sous le contrôle de la CIO puis de l’État royal, suite à la suspension de la CIO en 1769. On peut distinguer deux groupes au sein de son organisation socio-professionnelle selon le statut, la fonction et la forme de la rémunération. D’un côté, les « hommes de la Compagnie », qui seront après 1769 « à la paye du Roi », sont employés de la Monnaie, perçoivent un gage fixe et exercent plutôt des fonctions administratives. À la tête de l’établissement se trouve ainsi le Directeur de la Monnaie, officier de la CIO puis administrateur royal, toujours choisi parmi les membres du Conseil Supérieur de Pondichéry, qui a une fonction

5. CHAKRABARTI 1997.

6. ANOM, INDE B//4.

d'inspection. Les écrivains sont, quant à eux, chargés de tenir les comptes en français et en malabar. Il y a aussi un sarraf employé par la Monnaie, présenté comme détenant une expertise dans l'évaluation des espèces monnayées et qui appose son cachet sur les roupies de Pondichéry nouvellement frappées afin d'en attester la conformité. D'un autre côté, il y a les « entrepreneurs » indiens, organisés « en société » et avec lesquels la CIO passe des contrats. Ces artisans, affineurs, orfèvres-monnayeurs, maîtres essayeurs et blanchisseurs, maîtres graveurs et marqueurs s'occupent de la production, emploient leurs propres ouvriers et prennent en charge les coûts de production. Ils reçoivent une rétribution, un pourcentage sur la fabrication des espèces déterminé par le bail qu'ils ont passé avec la CIO. Il est ainsi dit qu'« un millier d'hommes savoir environ 400 ouvriers employés à la fabrication et 5 à 600 dehors occupés à couper du bois, faire du charbon et piler les creusets, etc. »⁷.

Cette configuration fait de la Monnaie de Pondichéry un lieu d'hybridation des savoirs et des techniques où on laisse « opérer les ouvriers de ce pays à leur mode puisque sans le secours de l'art, ils travaillent autant et plus sûrement que ceux qui en avaient toutes les ressources désirables »⁸. Le nombre d'ouvriers mentionnés et l'idée d'une technologie moins développée semblent conforter l'historiographie sur les ateliers monétaires indiens où prévalent des techniques de fonte et de frappe manuelles demandeuses en facteur travail. On nous dit, en effet, que « la monnaie se frappe au marteau dans l'Inde »⁹, alors qu'à la même époque les piastres espagnoles sont frappées mécaniquement dans les ateliers de Mexico¹⁰.

Un enjeu central de la production est la qualité des monnaies frappées, c'est-à-dire à la fois l'exactitude et la précision de la forme, et la justesse du titre et du poids. Il s'agit non seulement de garantir la confiance dans les espèces monnayées en se conformant aux usages monétaires locaux, mais aussi de donner un cours favorable à ces monnaies dans un contexte de concurrence avec les monnaies frappées par les autres compagnies marchandes. Or, en Inde, le pouvoir d'achat des espèces monnayées d'or et d'argent découle de leur valeur intrinsèque. De multiples essais sont donc réalisés au début des années 1740 pour déterminer et fixer le titre et le poids des monnaies d'or et d'argent. Le but est d'établir des équivalences entre les systèmes de compte et de mesure français et indien (malabar) afin de pouvoir, par la suite, procéder à la conversion des espèces de la manière la plus exacte possible. On apprend ainsi que le poids utilisé à la Monnaie de Pondichéry est le marc alors que le poids en usage sur la côte de Coromandel est la serre malabare, divisée en pagodes de poids¹¹. Pour ce qui est du titre, le degré de bonté de l'or est de 24 karats en France et celui de l'argent de 12 deniers, alors qu'il y a un terme commun à l'or et l'argent en Inde, la toque, ces deux métaux étant de 10 toques chacun. Si ces essais portent aussi bien sur des lingots que sur une diversité d'espèces monnayées d'or et d'argent au début des années 1740, on note la prépondérance et la récurrence des essais portant sur les piastres espagnoles. Or, c'est bien cette pièce d'argent de huit réaux, créée par la couronne espagnole à partir de 1497, frappée au Mexique à partir de 1535 et au

7. ANOM, INDE B//4.

8. ANOM, INDE B//4.

9. ANOM, INDE B//4.

10. IRIGOIN, MILLMORE 2021.

11. 1 serre vaut 81 ½ pagodes de poids et 1 marc vaut 71 ½ pagodes de poids. Il y a 24 roupies 3/8° à la serre et 21 roupies 7 anas 8 gandas au marc.

Pérou dès la fin ^{xv}^e siècle, qui est utilisée pour fabriquer les roupies de Pondichéry¹². Soulignons qu'il existe différents types de piastres frappées dans les ateliers de l'Amérique espagnole qui circulent à travers les mers et qu'on retrouve à la Monnaie de Pondichéry. La détermination du titre des piastres et de la roupie de Pondichéry apparaît alors comme un enjeu déterminant notamment pour fixer le taux de change entre ces monnaies, autrement dit combien de « matières portées au titre des roupies à raison de tant de Roupies de poids par cent serres »¹³. Ces taux de change sont établis suivant un accord passé entre la CIO et les entrepreneurs chargés de l'affinage de l'argent en 1736 puis modifié en 1739. On les retrouve dans le Journal de la Monnaie appliqués aux opérations de fabrication dans les années 1770¹⁴. L'examen détaillé de ces opérations de conversion de piastres en roupies doit maintenant nous permettre de prendre la mesure de l'activité de la Monnaie dans les années 1770.

Les caractéristiques de la frappe française à Pondichéry dans les années 1770

D'après le Journal de la Monnaie, ne sont converties entre 1771 et 1778 que des matières d'argent, exception faite de quelques bards de cuivre pour les particuliers. Au total, sur la période, 78 151 kg de matières d'argent sont convertis soit en moyenne 9 769 kg par an. On remarque une nette croissance entre les années 1771 et 1773 puis une nouvelle hausse en 1776 avant un déclin entre 1777 et 1778, probablement lié au retour des hostilités dans le cadre de la guerre d'indépendance américaine qui mènent notamment à l'occupation anglaise de Pondichéry en 1778. En moyenne, sur la période, un tiers de ces matières sont converties pour le Trésor et plus de la moitié pour la Caisse du change, l'institution qui reçoit les matières d'argent apportées journalièrement par les particuliers. Enfin, on observe une forte volatilité dans la part que représentent les matières d'argent qu'apportent directement certains particuliers à la Monnaie. L'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry est donc une interface monétaire spécifique où domine l'argent, signe de l'utilisation prépondérante des monnaies d'argent dans le commerce avec l'Inde.

La source principale des matières d'argent converties à la Monnaie dans les années 1770 est la piastre espagnole. En effet, les piastres représentent la totalité des matières d'argent reçues du Trésor pendant la décennie, sauf en 1777 où elles comptent pour 76 %. Il en est de même pour les matières d'argent reçues des particuliers : il s'agit uniquement de piastres, sauf en 1778 où un marchand britannique, Peter Bodkin, apporte des roupies de Bombay et Surate. En revanche, il n'est pas possible de savoir précisément quelles monnaies d'argent sont reçues de la Caisse du change, le Journal de la Monnaie ne mentionnant que la quantité d'argent en marcs à convertir. Ces piastres renvoient à une géographie des échanges marchands et des circulations monétaires assez précise, celle des routes du commerce lointain contrôlées par les Européens. Des mines de l'Amérique espagnole à Pondichéry ou Canton, en passant par Cadix et la route du Cap ou bien via l'axe Acapulco-Manille, la piastre est la monnaie-marchandise universelle de l'époque moderne¹⁵. Si on entre dans le détail

12. JAMBU 2017.

13. ANOM, INDE B//4.

14. ANOM, COL/C2/145.

15. MARICHAL 2007.

de la composition des piastres reçues du Trésor pour être converties dans les années 1770, on note que deux types de piastres prédominent (figure 2). Ainsi, au début de la décennie, les « piastres n° 4 » aussi appelées « piastres rondes à colonnes n° 4 », « piastres rondes nouvelles à cordons portant l’empreinte de deux colonnes marquées IIII », ou encore « piastres aux deux globes » sont majoritaires. Puis, elles sont progressivement remplacées, à partir de 1777, par les « piastres nouvelles » aussi appelées « piastres nouvelle fabrique ».



Figure 2 – Piastres reçues du Trésor, 1771-1778 (en kg)¹⁶.

Les « piastres n° 4 » semblent correspondre à la piastre « colonnaire », frappée de 1732 à 1771 à Mexico à l’occasion de la mécanisation de l’atelier (figure 3). Quant aux « piastres nouvelle fabrique », il pourrait s’agir de la piastre au buste dite « busto », frappée de 1771 à la fin de la domination espagnole en Amérique (figure 4)¹⁷. Il est donc possible de suivre, grâce aux indices laissés sur l’activité de la Monnaie de Pondichéry, les évolutions du monnayage espagnol et la diffusion progressive des nouvelles espèces des mines d’Amérique à l’océan Indien.

Ces matières d’argent servent principalement à fabriquer les roupies de Pondichéry. En effet, entre 1771 et 1778, 69 743 kg de matières d’argent sont employés à la fabrication de cette monnaie sur un total de 78 151 kg, soit 89 %. Au total, sur la période, 66 % des roupies de Pondichéry sont fabriquées pour la Caisse du change et 29 % pour le Trésor. La fabrication pour les particuliers varie fortement d’année en année et représente au total 5 % de ces roupies.

16. Il y a un biais pour l’année 1775 du fait d’informations manquantes sur les opérations réalisées pour le compte du Roi cette année-là ; aucune piastre reçue du Trésor en 1776.

17. LACOMBE 1956 ; IRIGOIN, MILLMORE 2021.



Figure 3 – Philippe V (1724-1746), pièce de huit réaux, Mexico, 1734 (© BnF).

D/ ❖ PHILIP · V · D · G · HISPAN · ET IND · REX. Écu d'Espagne de forme baroque.
 R/ ❖ VTRAQUE VNUM ❖ M ❖ 1734 ❖ M. Colonne d'Hercule avec deux globes.



Figure 4 – Charles III (1759-1788), pièce de huit réaux, Mexico, 1779 (© BnF).

D/ CAROLUS · III · DEI · GRATIA · 1779 ·. Effigie royale, laurée aux Indes avec per-
 ruque en Espagne.
 R/ · HISPAN · ET IND · REX · M · 8R · F · F ·. Écu d'Espagne entre les colonnes d'Hercule.

Conclusion : au-delà de l'argent

L'omniprésence des piastres et des roupies dans les sources nous a conduit à lire l'activité de l'Hôtel de la Monnaie de Pondichéry sous le prisme de l'argent. Or, d'autres métaux y sont frappés au XVIII^e siècle : l'or et le cuivre. Ils renvoient à d'autres dynamiques de production et de circulation et révèlent donc d'autres enjeux de la présence européenne en Inde. Ainsi, alors qu'une diversité de monnaies d'or est à l'essai et que la pagode d'or est produite et circule à l'échelle du comptoir de Pondichéry dans les années 1740, plus aucune matière d'or n'est convertie à la Monnaie dans les années 1770. Il faudra s'interroger sur cette disparition des monnaies d'or des comptoirs français au regard des évolutions de la configuration monétaire du sud et de l'est de l'Inde. Quant à la frappe du cuivre, elle laisse présager la production et la circulation de petites monnaies employées à des desseins différents au sein de l'économie et de la société coloniale que les monnaies fortes d'or et d'argent qui alimentent le commerce lointain.

Bibliographie

- CHAKRABARTI 1997 : S. CHAKRABARTI, Intransigent shroffs and the English East India Company's currency reforms in Bengal, 1757-1800, *The Indian Economic & Social History Review*, 34, 1, 1997, p. 69-94.
- HAUDRÈRE 2014 : P. HAUDRÈRE, Chapitre XVIII. La monnaie de Pondichéry au XVIII^e siècle, dans *Les Français dans l'Océan Indien, XVII^e-XIX^e siècle*, Rennes, 2014, p. 197-205.
- IRIGOIN, MILLMORE 2021 : A. IRIGOIN, B. MILLMORE, Piece of Eight, dans *New World Objects of Knowledge. A Cabinet of Curiosities*, M. THURNER, J. PIMENTEL (eds.), London, 2021, p. 41-46.
- JAMBU 2017 : J. JAMBU, La *Jeanne-Élisabeth*. Histoire d'un trésor englouti, *Revue de la BNF*, 54, 1, 2017, p. 160-169.
- LACOMBE 1956 : R. LACOMBE, Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti, des origines à 1874, *Revue d'histoire des colonies*, 152, 3^e/4^e trim. 1956, p. 273-337.
- MARICHAL 2007 : C. MARICHAL, La piastre ou le real de huit en Espagne et en Amérique : une monnaie universelle (XVI^e-XVIII^e siècles), *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-137, 2007, p. 107-121.
- MAZARD 1953 : J. MAZARD, *Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'Union française, 1670-1959*, Paris, 1953.
- PERLIN 1981 : F. PERLIN, Mint-Technology And Mint-Output In An Age Of Growing Commercialization.(An interim balance sheet for 17th and 18th century India and some comparisons with the European case), *Proceedings of the Indian History Congress*, 42, 1981, p. 355-369.
- PRAKASH 1988 : O. PRAKASH, On Coinage in Mughal India, *The Indian Economic & Social History Review*, 25, 4, 1998, p. 475-491.
- ZAY 1892 : E. ZAY, *Histoire monétaire des colonies françaises*, Paris, 1892.

Bruno JANÉ*

Félicien de Saulcy (1807-1880) et la numismatique messine¹

Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy est un important contributeur à bien des domaines de la numismatique. Ses travaux de numismatique féodale renouvellent en profondeur cette discipline notamment par la mise en place d'une méthodologie nouvelle. Il naît à Lille en 1807 au sein d'une famille catholique aisée². Après avoir réalisé ses classes élémentaires puis étudié au collège royal de Lille, il intègre l'École polytechnique en 1826 et en sort deux ans plus tard avec le grade de sous-lieutenant. Il poursuit sa formation militaire à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz de 1828 à 1830. Au cours de cette période il participe aux réunions hebdomadaires

* Consultant en numismatique, doctorant en histoire, CRULH-UR 3945, Université de Lorraine, Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz ; bjane@eurometropolemetz.eu

1. Je remercie mes collègues du Musée de La Cour d'Or et du Cabinet des Médailles du Luxembourg pour leur assistance dans l'élaboration de cette communication ainsi qu'I. Guyot-Bachy et M. Bompaire pour leur relecture critique. Que soient aussi remerciés Chr. Jouffroy pour m'avoir chaleureusement accueilli au sein de la bibliothèque de l'Académie de Metz, Chr. Charlet pour ses échanges sur les numismates des XVIII^e-XIX^e siècles, M.-L. Le Brazidec pour son aide documentaire et Bl. Boulangé pour ses relectures ainsi que J.-L. Rouillon pour son accompagnement dans mes recherches généalogiques sur les familles Caignart de Saulcy et Robert.
2. JANÉ 2022a, pour une synthèse biographique récente.

organisées par le magistrat Victor Simon (1797-1865) pour débattre d'histoire naturelle³. En 1832, sur présentation de ce dernier, Saulcy est élu membre titulaire de l'Académie royale de Metz dont il devient le secrétaire en 1834⁴. Au cours de son séjour messin il épouse Pauline de Brye (1801-1850), enseigne la mécanique et publie de nombreux travaux numismatiques notamment en 1836 un *Essai de classification des suites monétaires byzantines* récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres⁵. Parallèlement il lie de nombreuses amitiés dans les milieux savants messins, particulièrement avec le numismate, épigraphiste et polytechnicien Charles Robert (1812-1887)⁶. Saulcy quitte Metz pour Paris en 1841, mais conserve des liens forts avec cette ville où son frère aîné Ernest (1803-1888) et son fils Félicien-Henri (1832-1912) résident⁷.

L'apport méthodologique de F. de Saulcy à la numismatique féodale

Les huit premières années du séjour messin de Saulcy correspondent à une période d'intense activité scientifique se concrétisant par de nombreuses publications numismatiques et diverses notices archéologiques. Entre 1833 et 1836, il publie dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz* deux monographies qui renouvellent l'étude du monnayage féodal. En effet, les *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz* avec leur supplément⁸ ainsi que les *Recherches sur les monnaies de la Cité de Metz*⁹ posent les jalons d'une nouvelle méthode où les sources sont systématiquement confrontées avec les monnaies. Celles-ci ne sont plus appréhendées uniquement par leur aspect iconographique mais aussi par leur substance historique¹⁰. Pour ce faire, Saulcy emprunte abondamment aux ouvrages des historiens lorrains des xvii^e et xviii^e siècles en particulier dans leurs *Preuves* dont il reproduit abondamment les pièces. Ainsi, l'*Histoire des évêques de l'Église de Metz* du suffragant Meurisse¹¹, l'*Histoire civile et ecclésiastique de la Lorraine* de Dom Calmet¹² et l'*Histoire de Metz* par les bénédictins¹³ servent d'ossature aux travaux de Saulcy. À ces écrits, il ajoute les précieuses sources manuscrites que sont les *Observations séculaires* du pasteur Paul Ferry (1591-1699)¹⁴

3. Ces réunions aboutissent, en 1835, à la création de la Société d'histoire naturelle de la Moselle.
4. Cette même année il est institué correspondant du ministre de l'Instruction publique pour la Commission des arts et monuments.
5. SAULCY 1836b. Ce travail se fonde sur l'étude de la collection du commandant Soleirol (1781-1863), dont une partie est composée de 500 monnaies de l'ancien médaillier du baron Marchant (1767-1833). Le 7 mai 1842, Saulcy est élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont il est membre correspondant depuis 1839.
6. JANÉ 2022b.
7. Tous deux occupent une place importante dans la société savante messine. Membres de l'Académie de Metz, ils sont aussi adhérents de la Société d'histoire naturelle de la Moselle qu'ils président successivement.
8. SAULCY 1833 ; 1835.
9. SAULCY 1836a.
10. LAFAURIE 1986, p. 12.
11. MEURISSE 1634.
12. CALMET 1728 ; 1745-1757.
13. HMB.
14. Les manuscrits originaux consultés à la Bibliothèque de la ville de Metz par Saulcy ont été détruits par un incendie en 1944. Aujourd'hui, les *Observations séculaires* sont partiellement connues par des copies réalisées aux xviii^e et xix^e siècles ainsi que par les notes d'historiens de la première moitié du xx^e siècle.

ainsi que les chroniques messines, tout particulièrement celles rédigées dans la première moitié du ^{xvi} siècle par Philippe de Vigneulles et Jean Praillon¹⁵. Pour son *Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz* Saulcy puise dans les papiers d'Henri-Marie Dupré de Geneste (1716-1799) conservés à la Bibliothèque de la ville de Metz et dans ceux de la famille du baron Marchant¹⁶. L'ensemble des notes et manuscrits de Dupré de Geneste sur la monnaie messine devait servir de sous-bassement à la partie numismatique de l'*Histoire de Metz* par les bénédictins mais, pour des raisons inconnues, ce ne fut pas le cas¹⁷. Parmi les quelques papiers qui nous sont parvenus aujourd'hui, figure la correspondance de Dupré de Geneste avec Pierre-Ancher Tobiésen Duby (1721-1782) dont Saulcy tire habilement profit¹⁸. Dans une moindre mesure, Saulcy consulte aussi des documents conservés à l'Hôtel de ville de Metz, ceci en particulier pour ses *Recherches sur les monnaies de la Cité de Metz où il insère des extraits d'atours*¹⁹ et de délibérations de l'administration municipale²⁰ ainsi que la synthèse d'un registre de délivrance des monnaies pour la période 1532-1540²¹. Les dernières sources dont dispose Saulcy sont les monnaies elles-mêmes. Parfaitement intégré à la société messine, l'érudit accède aux médailleurs des édiles locaux notamment à ceux du commandant Jean-François Soleirol et du magistrat Victor Simon ainsi qu'à celui de la Bibliothèque municipale qui s'enrichit en 1833 d'un millier de pièces provenant de la collection du baron Nicolas-Damas Marchant²². L'auteur des *Recherches sur les monnaies messines* s'appuie également sur les exemplaires de sa propre collection²³. Brillant dessinateur, Saulcy est l'auteur de la majorité des illustrations figurant sur les planches de ses travaux de numismatique messine²⁴ (figure 1).

15. Les versions consultées par Saulcy sont actuellement conservées à la Bibliothèque-multimédia intercommunale d'Épinal, ms. 131 (Praillon) et à la Bibliothèque patrimoniale de Metz, ms. 845 (Vigneulles, extraits par Baltus en 1787).
16. SAULCY 1835, p. 1-2 ; FLON 2015, p. 286-287. Les papiers de Dupré de Geneste consultés par Saulcy sont en partie détruits en 1944. Les documents sauvegardés sont aujourd'hui à la Bibliothèque patrimoniale de Metz.
17. FLEUR 1952, p. 57.
18. Cette correspondance, débutée le 6 juillet 1779, est conservée dans le fonds précieux de la Bibliothèque patrimoniale de Metz, ms. 950, f^{os} 437-479.
19. L'atour est une loi municipale établie par les magistrats de la cité de Metz.
20. AMM, BB 1-64 (1590-1715).
21. SAULCY 1836a, p. 54-55 ; AMM, BB 125, 10.
22. JANÉ, KAZEK 2019, p. 21. Maire de Metz de 1805 à 1816, le baron Marchant est un bibliophile passionné et un numismate averti. Il consacre une grande partie de sa fortune à se constituer une importante collection de monnaies et de livres. À son décès, la municipalité de Metz se porte acquéreur d'une grande partie de ses collections. L'ouverture du premier inventaire réglementaire des musées de Metz date de 1919, ce qui explique l'attribution de numéros d'inventaire rétrospectifs pour les exemplaires de la collection Marchant acquis par la ville en 1833.
23. Dès son arrivée à Metz, Saulcy entreprend la collecte de monnaies gauloises, romaines et lorraines issues des trouvailles locales. Il cède sa série de pièces lorraines au prince de Fürstenberg vers 1840, puis en reconstitue une nouvelle série sous le Second Empire qui est vendue après sa mort par ses héritiers en 1894.
24. Les dessins qui ne sont pas de lui sont essentiellement repris des travaux de Dom Calmet, Duby, Dupré de Geneste et Mory d'Elvange.



Figure 1 – Dessin par Saulcy d’une médaille en alliage métallique doré au buste de l’évêque de Metz Robert de Lenoncourt, millésimée au revers 1595 (SAULCY 1835, pl. 5, n° 181).

L'accueil des travaux de numismatique messine de F. de Saulcy dans le cercle des numismates du XIX^e siècle

La parution des *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz* suivi de leur supplément octroie à Saulcy une solide réputation d’érudit²⁵. La méthodologie employée dans ces deux études est considérée comme un modèle à suivre par les éditeurs de la *Revue numismatique*²⁶. L’auteur des *Monnaies féodales de France*²⁷, Faustin Poey d’Avant (1792-1864), ne traite pas des monnaies lorraines et messines car il considère les monographies de Saulcy²⁸ comme quasiment complètes²⁹. Émile Caron (1823-1911), qui rédige les suppléments à l’ouvrage de Poey d’Avant³⁰, tient aussi en haute estime l’œuvre numismatique de Saulcy³¹. Deux érudits, qui partagent l’opinion de Poey d’Avant et de Caron sur la qualité des monographies de Saulcy, vont cependant s’atteler à les compléter. Le premier est le messin François-Michel Chabert (1829-1885) qui au travers de diverses notices enrichit les travaux de Saulcy. Cet auteur nous fait principalement connaître un exemplaire du thaler municipal de 1568, alors que le plus ancien spécimen répertorié par Saulcy est de 1571³² et reporte à la date de 1611, au lieu de 1620 pour Saulcy, la première émission du franc messin par la cité³³. Le second est Ch. Robert qui

25. DUMAS 1987, p. 221.

26. LAFaurIE 1986, p. 12.

27. POEY D’AVANT 1858-1862.

28. SAULCY 1833 ; 1835 ; 1836a ; 1841 ; 1843.

29. CARON 1882-1884, 1^{er} fasc. (1882), p. IX.

30. CARON 1882-1884. Ces suppléments omettent également les monnayages lorrains et messins.

31. CARON 1882-1884, 1^{er} fasc. (1882), p. XXI : « [...] notre cher et si regretté maître M. de Saulcy, qui avait toujours une bonne parole, un encouragement cordial pour les travailleurs même les plus modestes, et qui de tous les savants français est celui qui a le plus fait pour la diffusion et la vulgarisation des études numismatiques ».

32. SAULCY 1836a, p. 82-83 ; CHABERT 1857, p. 5-6. Le thaler de 1571 de la collection Saulcy est conservé au Musée de La Cour d’Or, inv. 2018.0.184 (28,54 g).

33. SAULCY 1836a, p. 90 ; CHABERT 1855, p. 1-5.

complète et corrige par divers articles et monographies les *Recherches* de numismatiques messine de Saulcy. Les plus importants apports de Robert sont ses *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins et descriptions de jetons divers*³⁴, sujet dont Saulcy ne traite pas ainsi que l'étude des deniers épiscopaux messins du trésor de Saint-Vith qui présente de nombreux ateliers et types inédits jusqu'alors³⁵. À ces deux travaux il convient d'ajouter ses opulents articles sur les monnaies des évêques de Metz édités en 1887 et 1888 dans *l'Annuaire de la Société française de numismatique*. Ces études sont regroupées et publiées de façon posthume par Raymond Serrure dans un mémoire intitulé *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz*³⁶. Dans ce recueil, Serrure rédige les parties consacrées aux cardinaux de Lorraine-Guise et Lenoncourt que Robert n'a pas eu le temps de finaliser. Cependant, Serrure se contente de reprendre les écrits de Saulcy sur le monnayage de ces deux évêquats et n'apporte aucun complément.

Les publications de Chabert et Robert, tout en restant très respectueuses pour l'œuvre de Saulcy, font apparaître certaines limites aux *Recherches* sur les monnaies des évêques et de la cité de Metz.

Les limites des travaux de Saulcy sur la numismatique messine

Les chapitres sur le monnayage messin des deux synthèses numismatiques de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle s'appuient majoritairement sur les travaux de Saulcy enrichis des apports de Robert³⁷. Le manuel d'Adolphe Dieudonné de 1936, par rapport à celui d'Engel et Serrure, bénéficie des apports des récentes études de Jacques Lhéritier³⁸. Cet auteur s'appuie sur les travaux de l'universitaire Gaston Zeller³⁹ ainsi que sur deux règlements inédits de la Monnaie de Vic⁴⁰ qui lui permettent de renouveler profondément les chapitres de Saulcy sur le monnayage des cardinaux de Lenoncourt (1551-1555) et de Lorraine-Guise (1557-1559). Par un remarquable exposé, Lhéritier réattribue des espèces de Charles de Lorraine-Guise à Robert de Lenoncourt, tout particulièrement les florins d'or au type des « émaux non visibles » et démontre que Lenoncourt ne monnaye pas à Metz lors de son épiscopat contrairement à ce qu'écrit Saulcy⁴¹. À la suite de Lhéritier, le doyen Jean Schneider (1903-2004) et Odile Colin rédigent respectivement de brillants chapitres sur le Change et la Monnaie messine aux XIV^e-XV^e siècles⁴². Depuis les travaux de ces deux universitaires, les connaissances sur la numismatique messine n'ont plus fait l'objet de profonds bouleversements. Les ouvrages plus récents d'Edgard Wendling et de Dominique Flon enrichissent considérablement la typologie messine mais n'apportent que peu de nouveaux éléments d'histoire monétaire⁴³.

34. ROBERT 1853.

35. ROBERT 1877 ; REINERT, ARNOULD 2021, p. 320 : « Ce trésor enfoui vers 1300, contenait environ 1 472 pièces dont [...] 112 monnaies messines ».

36. ROBERT, SERRURE 1890.

37. ENGEL, SERRURE 1897, p. 206-209 ; ENGEL, SERRURE 1905, p. 1054-1058 ; DIEUDONNÉ 1936, p. 273-278.

38. LHÉRITIER 1929 ; 1930.

39. ZELLER 1924 ; 1926.

40. AMM, BB 125, 12-13.

41. SAULCY 1833, p. 84.

42. SCHNEIDER 1950, p. 249-316 ; COLIN 1957, p. 111-127 et 232-254.

43. WENDLING 1979 ; FLON 2002.

Conclusion

Les *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz* et leur supplément ainsi que les *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz* de Saulcy constituent aujourd'hui encore le point de départ d'une thèse de doctorat portant sur l'atelier monétaire de la cité messine⁴⁴. L'un des objectifs de ce travail universitaire est de corriger et de compléter le travail fondateur de Saulcy qui malgré ses qualités intrinsèques doit être repris. En effet, Saulcy n'a pas utilisé certaines sources manuscrites, principalement les précieux registres des receveurs municipaux de Metz⁴⁵ et commet des erreurs de transcription ainsi que d'interprétation. Néanmoins, ses travaux sur la numismatique messine constituent toujours un précieux outil documentaire notamment pour le récolement des collections (figure 2).



Figure 2 – Médaille en alliage métallique doré au buste de l'évêque de Metz Robert de Lenoncourt, millésimée au revers 1595 (Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz, inv. 2014.0.2431 [12,80 g], ancienne coll. Marchant [1833], cliché : Laurianne Kieffer).

Bibliographie

HMB : J. FRANÇOIS, N. TABOUILLOT, *Histoire de Metz, par des religieux bénédictins de la Congrégation de S. Vanne, Membres de l'Académie Royale des Sciences & des Arts de la même ville*, 6 tomes, Nancy / Metz, 1769-1790.

CALMET 1728 : A. CALMET, *Histoire civile et ecclésiastique de la Lorraine*, 3 tomes, Nancy, 1728.

CALMET 1745-1757 : A. CALMET, *Histoire civile et ecclésiastique de la Lorraine*, 7 tomes, Nancy, 1745-1757.

CARON 1882-1884 : É. CARON, *Monnaies féodales françaises*, 3 fascicules, Paris, 1882-1884.

COLIN 1957 : O. COLIN, *Les finances de la ville de Metz*, 2 tomes, Thèse de l'École nationale des Chartes, 1957.

CHABERT 1855 : Fr.-M. CHABERT, *Mémoire sur le franc de Metz et ses deux divisions le demi-franc et le quart de franc*, Metz, 1855.

44. Br. JANÉ, *L'atelier monétaire municipal de la cité de Metz et la circulation monétaire (1292-1662)*, thèse en préparation au sein du CRULH-UR 3945 Université de Lorraine, sous la direction d'Isabelle Guyot-Bachy et de Marc Bompaire.

45. AMM, CC 1-64 (1413-1691).

- CHABERT 1857 : Fr.-M. CHABERT, *Mélanges de numismatique messine*, Metz, 1857.
- DIEUDONNÉ 1936 : A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, tome 4, Paris, 1936.
- DUMAS 1987 : Fr. DUMAS, La création de la Revue de la numismatique française à travers la correspondance de Saulcy, *RN*, 29, 1987, p. 220-232.
- ENGEL, SERRURE 1897 : A. ENGEL, R. SERRURE, *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, tome 1, Paris, 1897.
- ENGEL, SERRURE 1905 : A. ENGEL, R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen Âge*, tome 3, Paris, 1905.
- FLEUR 1952 : É. FLEUR, Essai de biographie de Henri-Marie Dupré de Geneste, *Les Cahiers lorrains*, n° 4, 1952, p. 55-62.
- FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, 3 tomes, Nancy, 2002.
- FLON 2015 : D. FLON, Les historiens de la numismatique lorraine et la formation des grandes collections au XIX^e siècle, *La naissance de la médiévisitique. Les historiens et leurs sources en Europe au Moyen Âge (XIX^e-début du XX^e siècle)*, Paris, 2015, p. 285-296.
- JANÉ, KAZEK 2019 : Br. JANÉ, K.-A. KAZEK, Le médaillier de Metz : naissance, constitution et redécouverte d'un fonds remarquable, *RTSENA*, 9, 2019, p. 13-31.
- JANÉ 2022a : Br. JANÉ, Félicien de Saulcy, *Dictionnaire de la Lorraine savante (XVI^e-mi XX^e siècle)*, Metz, 2022, à paraître.
- JANÉ 2022b : Br. JANÉ, Charles Robert, *Dictionnaire de la Lorraine savante (XVI^e-mi XX^e siècle)*, Metz, 2022, à paraître.
- LAFaurIE 1986 : J. LAFaurIE, La Revue numismatique à 150 ans, *RN*, 28, 1986, p. 7-50.
- LHÉRITIER 1929 : J. LHÉRITIER, Numismatique des cardinaux Robert de Lenoncourt et Charles de Lorraine, évêques de Metz, *RN*, 1929, p. 181-199.
- LHÉRITIER 1930 : J. LHÉRITIER, Numismatique des cardinaux Robert de Lenoncourt et Charles de Lorraine, évêques de Metz, *RN*, 1930, p. 39-69.
- MEURISSE 1634 : M. MEURISSE, *Histoire des évêques de l'Église de Metz*, Metz, 1634.
- NICOLET-PIERRE, GÉRIN 1981 : H. NICOLET-PIERRE, D. GÉRIN, *Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy (1807-1880)*, Paris, 1981.
- POEY D'AVANT 1858-1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, 3 tomes, Paris, 1858-1862.
- REINERT, ARNOULD 2021 : Fr. REINERT, C. ARNOULD, Un parcours messin à travers les collections du Cabinet des Médailles de Luxembourg, *BSFN*, 76-8, 2021, p. 316-324.
- ROBERT, SERRURE 1890 : Ch. ROBERT, R. SERRURE, *Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz, Mâcon*, 1890.
- ROBERT 1853 : Ch. ROBERT, *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins et descriptions de jetons divers*, Metz, 1853.
- ROBERT 1877 : Ch. ROBERT, Lettre à Monsieur de Saulcy sur les monnaies messines du trésor de Saint-Vith, *Mélanges de numismatique*, 1877, p. 95-111.
- SAULCY 1833 : F. de SAULCY, Recherches sur les monnaies des évêques de Metz, *MAM*, 1833, p. 1-95.
- SAULCY 1835 : F. de SAULCY, Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz, *MAM*, 1835, p. 1-99.
- SAULCY 1836a : F. de SAULCY, Recherches sur les monnaies de la cité de Metz, *MAM*, 1836, p. 1-120.
- SAULCY 1836b : F. de SAULCY, *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, Metz, 1836.
- SAULCY 1841 : F. de SAULCY, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841.
- SAULCY 1843 : F. de SAULCY, *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar pour faire suite aux recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Paris, 1843.

SCHNEIDER 1950 : J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, 1950.
WENDLING 1979 : E. WENDLING, *Atlas des monnaies de Lorraine : Moselle*, 2 tomes, Metz, 1979.
ZELLER 1924 : G. ZELLER, *Fragment inédits de chroniques messines (1553-1557)*, ASHAL, 1924, p. 207-263.
ZELLER 1926 : G. ZELLER, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, 2 tomes, Paris, 1926.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 AVRIL 2022

Présidence : M. Antony Hostein, vice-président de la SFN.

Membres présents : M^{mes} et MM. M. Amandry, J. Artru, P. Baubeau, G. Blanchet, M. Bompaire, Fr. Boursier, Chr. Charlet, J. Françoise, C. Grandjean, P.-O. Hochard, A. Hostein, Br. Jané, M. Larue, R. Prot, Ph. Regouby, L. Schmitt, A. Suspène, P. Villemur.

Membres présents en visioconférence : M^{mes} et MM. L. Berthault, G. Cabaret, L. Calmels, F. Delrieux, J. Dharmadhikari, Cl. Douchin, G. Draux, J. Françoise, Ph. Ganne, St. Gustave, J. Jambu, M.-L. Le Brazidec, N. Lauriol, O. Picard, Fr. Ploton-Nicollet, P. Requier, A. Ronde, J. Vescovi, Fr. Wojan.

Invités : MM. D. Ruet, W. Pillot, K. Verrière.

Membres excusés : MM. X. Bourbon, O. Charlet, A. Clairand, G. Draux, J.-P. Garnier, J. Meissonnier, S. Nieto-Pelletier, P. Requier, Ph. Thérêt, R. Wack.

BSFN

Les procès-verbaux des séances de janvier 2022 (77-1) et de février 2022 (77-2) sont soumis au vote de l'assemblée. Chacun d'eux est adopté à l'unanimité.

Élections

Les candidatures présentées lors de la séance de mars, celle de M^{me} Clémence Bidegain et celle de M^{me} Juliette Françoise, sont successivement soumises au vote de l'assemblée. M^{mes} Bidegain et Françoise sont élues chacune membre correspondant à l'unanimité.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :

- M. Jérémie Cuinet, de Montperreux (Doubs), parrainé par MM. Thibault Cardon et Olivier Goujon ;
- M. Killian Verrière, de Tours (Indre-et-Loire), parrainé par M^{me} Catherine Grandjean et M. Pierre-Olivier Hochard.

Annonces

Le président rappelle que les Journées numismatiques d'Autun approchent à grands pas et que les inscriptions ainsi que les appels à communications sont prolongés de quelques jours. Il a le plaisir d'annoncer que la mairie d'Autun prête à la SFN le salon d'honneur et qu'un cocktail de bienvenue sera offert le vendredi soir. Des visites pourront se faire le samedi matin.

Il rappelle ensuite que le jeton de vermeil 2020 sera remis à M. Michele Asolati lors de la séance ordinaire du 7 mai prochain.

M. Pierre-Olivier Hochard renouvelle l'information à propos de la disparition prochaine de l'actuelle adresse électronique de la SFN (sfnum@hotmail.com), qui est remplacée par quatre adresses génériques permettant à nos membres de contacter les différents membres du Bureau de la SFN, à savoir :

- presidence@sfnumismatique.org ;
- tresorerie@sfnumismatique.org pour toutes les questions relatives aux cotisations ;
- secretariat@sfnumismatique.org pour les renseignements divers, les inscriptions pour une communication ;
- bsfn@sfnumismatique.org pour tout ce qui concerne le *Bulletin*.

M. Arnaud Suspène rappelle que le colloque de clôture du projet ATMOCE se tient à Orléans les 4 et 5 avril. Le programme est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://atmoce.cnrs.fr/colloque-interdisciplinaire-metallurgie-et-monnaie-archeologie-numismatique-et-archeometrie-des-alliages-cuivreux-au-second-age-du-fer>.

M. Antony Hostein annonce d'une part que, dans le cadre du programme de recherche intitulé « Coin Hoards of the Roman Empire », l'Université d'Oxford organise une conférence internationale (en hybride) les 21 et 22 avril prochains sur le thème « Crossing Frontiers Conference ». Les inscriptions se font en ligne (<https://chre.ashmus.ox.ac.uk/>). Il évoque d'autre part une formation, qui aura lieu à Orléans, destinée à un petit groupe d'étudiants en master et en thèse sur l'archéométrie appliquée à la numismatique. L'appel à candidatures est à retrouver sur le site de l'École française de Rome et celui de la Casa de Velázquez à Madrid (<https://www.efrome.it/la-recherche/actualite-et-appels/appels-a-candidature-formations/monnaies-metaux-archeometrie>).

M. Christian Charlet annonce que le colloque international qui commémore le centenaire de la mort du prince Albert I^{er} de Monaco (colloque interdisciplinaire intitulé « Les carrières d'un prince. Vies et territoires d'Albert I^{er} de Monaco ») se tiendra finalement les 24 et 25 septembre prochains, au Musée océanographique, dans le cadre des journées locales du patrimoine.

M. Jérémy Artru annonce que, le vendredi 8 avril, à Orléans, se tiendra en ligne l'atelier intitulé « Monnaies et Méthodes 2 ». L'exploitation des données numismatiques issues du marché numismatique. Davantage de renseignements se trouvent sur le site Internet de l'Iramat (<https://iramat.cnrs.fr/blog/>).

Communications

M^{mes} et MM. Donovan Ruet, Manon Larue, Juliette Françoise et Bruno Jané prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, le président remercie les orateurs et l'assemblée, puis déclare la séance close. Il donne rendez-vous à nos membres pour la séance ordinaire du 7 mai prochain.

| TARIFS POUR 2022 (en euros) | Cotisation annuelle* | Abonnement au <i>BSFN</i> | Total |
|---|--|---------------------------|-----------|
| <i>Droit de première inscription (s'ajoute le cas échéant au montant total)</i> | | | 8 |
| Membre correspondant (France)** | 28 | 28 | 56 |
| Membre correspondant (étranger) | | 37 | 65 |
| Membre titulaire** | 37 | 28 | 65 |
| Institutionnels et membres assimilés (France) | | 28 | 65 |
| Institutionnels et membres assimilés (étranger) | | 37 | 74 |
| Étudiants*** | | 28 | 30 |
| Non membres de la SFN / Abonnés (France) | Pas de <i>RN</i> | 40 | 40 |
| Non membres de la SFN / Abonnés (étranger) | | 45 | 45 |
| Prix au numéro du <i>BSFN</i> | <i>Hors frais de port</i> | | 5 |
| Prix au numéro de la <i>Revue numismatique</i> | <i>Hors frais de port</i> Demander au Secrétaire général si le numéro demandé est encore disponible | | 60 |

* Comprend l'abonnement annuel à la *Revue numismatique*

** Déductible de l'impôt des personnes physiques des résidents français

*** De moins de 28 ans et sur justificatif

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnnumismatique.org> | secretariat@sfnnumismatique.org

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(bsfn@sfnnumismatique.org)

Préresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet



9 770037 934005